



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a achevé la procédure de vote sur le projet de résolution publié sous la cote [S/2020/446](#), qui a été présenté par l'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relativement à la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Le vote s'est déroulé selon la procédure décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 adressée aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité ([S/2020/253](#)), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19.

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu des lettres des 15 membres du Conseil de sécurité indiquant la position de leur pays sur le projet de résolution. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Viet Nam.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Néant.

Le projet de résolution a recueilli 15 voix pour. La résolution est adoptée en tant que résolution [2523 \(2020\)](#) du 29 mai 2020. La résolution, qui figure en annexe à la présente lettre*, sera publiée sans délai comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

* En anglais uniquement.



Annexe à la lettre datée du 29 mai 2020 adressée au Secrétaire général et aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Resolution 2523 (2020)

Adopted by the Security Council on 29 May 2020

The Security Council,

Reaffirming all its previous resolutions and presidential statements concerning the situation in Sudan and underlining the importance of full compliance with and implementation of these,

Reaffirming its strong commitment to the sovereignty, unity, independence and territorial integrity of Sudan,

Determining that the situation in Sudan constitutes a threat to international peace and security,

Acting under Chapter VII of the Charter of the United Nations,

1. *Decides* that the African Union-United Nations Mission Hybrid Operation in Darfur (UNAMID) shall maintain its current troop and police ceilings until 3 June 2020, and further decides that during this period UNAMID shall maintain all team sites for mandate implementation ;

2. *Expresses its intention* to decide by 3 June 2020, courses of action regarding the responsible drawdown and exit of UNAMID, and further expresses its intention to adopt a new resolution at the same time, establishing a follow-on presence to UNAMID ;

3. *Decides* to remain seized of the matter.
